



**Avis n. 44 - 2025**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE  
MISE À DISPOSITION DE TRAVAILLEURS INTÉRIMAIRE  
POUR LE CONSULAT D'ITALIE À METZ**

**1) POUVOIR ADJUDICATEUR**

Consulat Général d'Italie à Metz - [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it) - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

**2) OBJET DE LA FOURNITURE**

Confier le service de mise à disposition de travailleurs intérimaires pour le Consulat Général d'Italie à Metz.

La prestation prévoit la mise à disposition de personnel intérimaire pour la période allant **du 02 janvier 2026 au 31 décembre 2026**, dans la **limite maximale de 35 heures par semaine pour chaque intérimaire**.

Au cours de l'année, une réduction de la prestation pourrait être demandée , à cause d'éventuelles diminutions du budget, qui, pour le moment, ne peuvent pas être prévues.

**3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT**

Attribution directe.

**4) DURÉE DU MARCHÉ**

Le contrat a une **durée annuelle**, avec date de début 02 Janvier 2026, en excluant toute tacite reconduction.

**5) SUJETS ADMIS**

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

**6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it), en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

**7) CRITÈRES D'ADJUDICATION**

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

## 8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it).

La Consule Générale  
Antonella Fontana